

Extrait du SOS Enfants disparus

<http://www.sosenfantsdisparus.fr>

Présentation du dispositif

- Qui sommes-nous ? - Présentation du dispositif -

Date de mise en ligne : mercredi 5 novembre 2008

SOS Enfants disparus

SOS Enfants Disparus est un service personnalisé d accompagnement des familles ayant un enfant disparu : disparition inquiétante, fugue ou enlèvement parental. Le suivi du dossier se fait par téléphone et varie donc selon les types de disparitions et en fonction des circonstances propres à chaque affaire.

Si vous rencontrez l une de ces situations, le dispositif SOS Enfants Disparus peut vous accompagner dans vos démarches.



SOS Enfants Disparus est un **service GRATUIT** (en dehors du coût d un appel local au numéro azur)

Ce dispositif a été créé à l initiative de la [Fondation pour l'Enfance](#) qui, dès 1997, s est inquiétée de l ampleur du phénomène des disparitions d enfants. Au contact des familles de victimes, elle a pris conscience de leur besoin d accompagnement. De nombreux échanges ont eu lieu avec des associations européennes et internationales en charge de dispositifs similaires. En 2003, le Ministère de la Justice et le Ministère de la Famille et de l Enfance ont mis en place un groupe de travail chargé d étudier la problématique des disparitions d enfants. Une des préconisations de ce [groupe de travail](#) a été la création d un dispositif d accompagnement des familles. Le 25 mai 2004, à l occasion de la Journée Internationale des enfants disparus, les Ministères de la Justice et de la Famille, la Fondation pour l'Enfance et l Institut National d Aide aux Victimes et de Médiation (Inavem) ont signé la [convention-cadre](#) entérinant la mise en place du dispositif.

Spot SOS Enfants Disparus [IMG/flv/spotsos_2.flv](#)

L [Inavem](#) gère les appels reçus sur sa plate-forme téléphonique. Elle met à disposition des familles le réseau national des associations d aide aux victimes. La Fondation pour l'Enfance assure la coordination de l ensemble des activités du dispositif et le suivi des dossiers. [Rapport d'activité SOS](#)

Le dispositif a ouvert le **1er octobre 2004**. Il est soutenu par 5 associations partenaires :

- l association d Aide aux Parents d Enfants Victimes / [APEV](#),
- [La Mouette](#),
- [Manu Association](#),
- le Collectif de Solidarité aux Mères des Enfants Enlevés / [CSMEE](#)
- et SOS Enlèvements Internationaux d Enfants / [SEIE](#)

Mais contrairement à ces associations, SOS Enfants Disparus n est pas une association militante (de parents victimes). SOS Enfants Disparus bénéficie de **subventions du Ministère de la Justice, du Ministère de la Famille et de l Enfance, et de la Commission Européenne**.

SOS Enfants Disparus **n est pas un service de recherches**.